

Société Civile Professionnelle d'Avocats CBF

Cet état prévisionnel est destiné à l'information du client. Seules les demandes de provisions et notes d'honoraires sont à régler.

Metz, le 29 avril 2026

ETAT PREVISIONNEL DE FRAIS ET HONORAIRES

PROCEDURE TRIBUNAL JUDICIAIRE EN DEMANDE UNE PARTIE DEFENDERESSE

Ouverture de dossier 350,00 €

PROCEDURE : TRIBUNAL JUDICIAIRE

Etude du dossier, rédaction de l'assignation	1 400,00 €
Eventuel mémoire complémentaire	700,00 €
Préparation du dossier de plaidoirie	350,00 €
Audiences	350,00 €
Honoraires de vacation	1 400,00 €
Eventuellement certificat de non appel	<u>175,00 €</u>

Sous-total 4 375,00 €

TOTAL HT 4 725,00 €
(TVA 20 % EN SUS)

SOUS TOUTES RESERVES OU OMISSION

AVOCAT

En sus selon convention : UV 1^{er} janvier 2026 : 350,00 € HT

- ✎ Rendez-vous
- ✎ Procédure (Eventuelles conclusions 1 à 2 UV - certificat de non appel , etc ...)
- ✎ Débours (Frais de copies, frais postaux, frais de signification, etc.)
- ✎ Honoraires par partie supplémentaire majorés de ¼.
- ✎ Honoraires de résultat – 2,5 % à 7,50 % selon la convention d'honoraires